



AVIS PUBLIC
DÉROGATION MINEURE

AVIS PUBLIC est par les présentes donné :

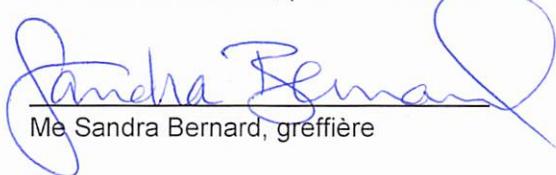
QUE le conseil municipal sera saisi de la nature et de l'effet d'une demande de dérogation mineure, à sa séance du 12 janvier 2026, qui se tiendra à compter de 19h30, au 540, boulevard Renault, à Beauceville, province de Québec, G5X 1N1, soit :

Localisation de l'immeuble	Nature de la demande
Lot numéro 5 284 211, 100, 68 ^e Avenue (lot projeté numéro 6 699 914)	Autoriser l'implantation d'une aire de stationnement de 2 cases dans la partie de la cour avant située en front du mur avant du bâtiment principal avec un empiètement de 3,66 m, alors que la norme est de 2 m.
Lot numéro 5 284 211, 102, 68 ^e Avenue (lot projeté numéro 6 699 915)	Autoriser l'implantation d'une aire de stationnement de 2 cases dans la partie de la cour avant située en front du mur avant du bâtiment principal avec un empiètement de 3,67 m, alors que la norme est de 2 m.

QUE dans le cas où le conseil déciderait d'accepter cette demande de dérogation mineure, cette dernière ainsi approuvée par le conseil municipal sera réputée conforme aux règlements de la Ville, conformément aux dispositions de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme (LAU)*.

QUE toute personne intéressée peut se faire entendre par le conseil relativement à cette demande lors de la séance du conseil qui aura lieu le 12 janvier 2026 à compter de 19h30.

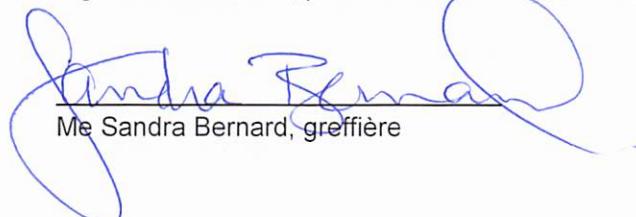
Donné à Beauceville, province de Québec, ce 19 décembre 2025.


Me Sandra Bernard, greffière

CERTIFICAT DE PUBLICATION

Je, Sandra Bernard, greffière de la Ville de Beauceville, certifie que j'ai affiché le présent avis public sur le babilard situé à l'entrée de l'hôtel de ville et sur le site internet de la Ville de Beauceville le 19 décembre 2025.

Signé à Beauceville, province de Québec, le 19 décembre 2025.


Me Sandra Bernard, greffière